

AVIS À LA BATELLERIE

Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2015-99 du 11 mai 2015

CÉLÉ

Section de voie : rivière Célé

Cahors, le 6 octobre 2026

Objet : navigation interdite sur le Célé

n° : DDT46/2026/03

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° E-2026-273 du 1er octobre 2026, la navigation est interdite sur la rivière Célé, en situation de crise, pour des raisons de sécurité et de protection des milieux.

LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation

INTERDIT
[Aux usagers]

toutes formes de navigation sur la rivière Célé
à partir du 1^{er} octobre et jusqu'à nouvel ordre.

Date limite de l'avis à la batellerie : jusqu'à nouvel ordre

La cheffe de service adjointe
Eau, Forêt, Environnement

Virginie TARQUIN



Direction départementale des territoires du Lot
Service Eau, Forêt, Environnement / police de la
navigation
127, quai Cavaignac - 46009 Cahors Cedex
ddt-sefe@lot.gouv.fr / Tél : 05 65 23 60 60



Maintenance de la signalisation,
Syndicat Mixte Célé Lot Médian
2 bis avenue d'Aurillac - 46100 Figeac
info@celelotmedian.com / Tél : 05 65 11 47 65